

## **Séance publique du Conseil Municipal en date du 12 Décembre 2016.**

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Signatures.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Madame le Sous-préfet, en compagnie de M. DEGAUD, de M. GAUDIN et de Mme BRUYERE concernant le projet de réhabilitation de l'école. Suite à cette entrevue et sur proposition de Mme GOUACHE, il a rencontré M. GLANDU, Inspecteur de l'Education Nationale, qui émettra un avis sur le projet. Un entretien est également prévu avec les gendarmes référents sûreté pour l'accès de sécurisation de l'école courant janvier.

M. le Maire fait le point également sur sa rencontre avec le représentant de l'AGEDEN, M. RIVOIRE, ainsi que l'architecte M. QUEMIN et son bureau d'études, concernant la chaufferie de la future école et des 4 logements prévus.

### **1) Délibération achat du tènement ex-Petit Encas**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion lors de la séance du 17 octobre 2016 concernant l'acquisition de ce tènement,

Vu l'article L 1311-9 à L 1311-12 et l'article L 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 modifié portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières et leur montant,

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition d'un local professionnel sise 1425 RD 519 à Jarcieu sur la parcelle cadastrée section A n° 489 d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, décide l'acquisition de la propriété immobilière, 1425 RD 519 à Jarcieu, cadastrée A N° 489 sur la base de 25 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître DESCHAMPS, Notaire à Beaurepaire (Isère) ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition et dit que les crédits nécessaires seront ouverts lors de l'élaboration du budget primitif 2017 au compte 21311 de l'opération n° 129 « Opération Foncière ».

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 83-2016.

### **2) Délibération convention TAP 2017 avec le Centre de l'Île du Battoir**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n°68-2014 et 71-2015 concernant une convention avec le Centre Social et Culturel de l'Île du Battoir pour l'accompagnement et la gestion administrative de la réforme des rythmes scolaires. La dite convention prenant fin le 31 Décembre 2016.

Il propose une nouvelle convention pour l'année 2017 proposant de faire bénéficier la Commune de Jarcieu d'un accompagnement à la gestion de la réforme des rythmes scolaires. La Commune de Jarcieu s'engage à verser au Centre Social et Culturel de l'Île du Battoir la somme de 3 872,01 € pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir étudié la nouvelle convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle

convention d'accompagnement à la gestion de la réforme des rythmes scolaires, inscrit les crédits nécessaires à cette convention au budget primitif 2017.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 84-2016.

### **3) Personnel communal : garderie**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°78-2016 créant un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 26.15 heures hebdomadaires pour l'agent en charge de la cantine scolaire : augmentation du temps de travail pour préparation des repas et service.

Après étude des chiffres de fréquentation de la garderie scolaire, il s'avère qu'il est nécessaire de renforcer le nombre d'agent de 16h30 à 17h30 les mardis et vendredis. L'agent renforçant la tranche horaire de 15h30 à 16 h30 les mardis et vendredis restera jusqu'à 17h30 sans modifier son temps de travail mais en lui enlevant les deux heures de ménage à la Mairie. Il est donc nécessaire de proposer les deux heures de ménage à la mairie à un autre agent.

Il propose d'augmenter son temps de travail de 26.15 heures hebdomadaires annualisé à 27.73 heures hebdomadaires annualisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 27.73 heures hebdomadaires annualisé, dit que l'agent qui occupait le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 26.15 heures hebdomadaires annualisé occupera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 celui d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 27.73 Heures Hebdomadaires annualisé, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 85-2016.

### **4) Voyage des aînés**

Mme HUGONNARD Jacqueline propose au conseil municipal de discuter du maintien ou non du voyage organisé chaque année pour les anciens. Plusieurs facteurs ont été avancés : la difficulté de remplir les cars, le fait de devoir relancer les personnes, la diversité des destinations qui s'amenuise, le fait qu'aujourd'hui plusieurs associations proposent des voyages allant d'une journée à 6 jours. Une discussion s'engage au sein de l'assemblée. Il est proposé de faire un courrier à destination des intéressés pour recueillir leurs choix (un repas et un voyage dans l'année, ou un repas accompagné d'une animation).

### **5) Compte-rendu de la réunion publique sur la vidéo-protection**

Les deux gendarmes référents, le Major THAON et l'Adjudant KLEIM, accompagné du Lieutenant MICHELET et de l'Adjudant BORDES, ont exposé leur diagnostic sur le projet de vidéo-protection de la commune. Une soixantaine de personnes étaient présentes, plusieurs points ont été soulevés, de nombreux échanges ont permis de rassurer certains riverains et d'éclaircir certaines interrogations.

## **6) Compte-rendu des commissions intercommunales**

- piscine : M. MERMET rapporte que la saison, qui vient de s'écouler, s'est bien déroulée, avec 14 533 entrées. On note une forte baisse des incivilités, grâce à l'installation de la vidéo-protection. Pour information, l'installation de cette vidéo a coûté 7 000 euros, alors que chaque saison, il fallait déboursier en moyenne 35 000 euros de gardiennage.

- comité syndical de l'eau : le tarif de l'eau ne connaîtra pas d'augmentation, alors que celui de l'assainissement augmentera de 2% sur la facture TTC. Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est terminé. Il aura fallu 9 ans pour contrôler les 3 800 installations des 22 communes. Une embauche est prévue au sein du syndicat, pour deux ans.

- équipements sportifs : une réunion de travail a eu lieu à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais en vue de la prochaine fusion. Les différents équipements sportifs intercommunaux ont été présentés à cette occasion.

## **7) Questions diverses**

### ***Eclairage***

Monsieur MERMET Jean-Luc nous explique que lors de l'installation des illuminations sur la route des Pépinières, les agents communaux ont constaté que des lampadaires étaient en très mauvais état (au nombre de 7). Ce sont des lampes à 150 watts, le seul endroit qui n'a pas été changé suite au remplacement des lampes il y a 3 ans. M. MERMET a pris contact avec CLRéseaux pour obtenir des devis : un avec des lampes de 70 watts comme sur le restant de la commune, et un avec des lampes LED.

### ***Stade municipal***

M. MERMET nous informe que la demande de dérogation (redimensionnement du terrain mais pas aux normes demandées) a été acceptée par la ligue. Il explique ensuite qu'il n'a pas pu faire la demande de subvention car les crédits sont pour le moment épuisés. Dossier à suivre.

### ***Utilisation de l'ancien terrain de tennis par l'association des boules***

M. MERMET nous rappelle la décision du conseil municipal de prêter à l'association des boules l'ancien terrain de tennis pour leurs tournois semi-nocturnes. Cela entraîne plusieurs interrogations : il faut prévoir un traçage des terrains de jeux (sillons à creuser dans le bitume) : qui va s'en occuper ? Il faut aussi prévoir le sablage du terrain. L'éclairage est également à revoir. Le conseil municipal propose de créer une convention d'utilisation entre l'association des boules et la commune.

**Le prochain conseil municipal est fixé au  
Lundi 23 Janvier 2017 à 20 Heures.**